

CMonInfo

MÉTIER • FORMATION • EMPLOI

J'aimerais changer de métier après mon contrat saisonnier. Est-ce possible ?

Heureusement, changer de métier n'est pas réservé qu'aux salariés en CDI !

Si vous êtes en CDD vous pouvez tout à fait suivre une formation en vue de changer de métier grâce au dispositif PTP (Projet de Transition Professionnelle).

Accessible sous conditions à tous les salariés en CDD du secteur privé, ce dispositif vous permet de garder 100% de votre salaire et de financer entièrement la formation de votre choix. **Idéal pour changer de métier de manière sécurisée !**

Vous avez un projet de reconversion et vous êtes ou serez prochainement en CDD ? N'attendez pas et contactez-nous pour vérifier votre éligibilité au Projet de Transition Professionnelle.

PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Nouvelle
Aquitaine

09 72 61 55 50
contact@transitionspro-na.fr
www.transitionspro-na.fr


MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 Cofinancé par
l'Union européenne



Découvrez notre actualité
sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux    

 **CAP
MÉTIER**
Nouvelle-Aquitaine

 **RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine**